

L'école de Char à Voile c'est :

* Une structure à part entière au sein du Club possédant sa propre organisation sportive et pédagogique.

* Un espace d'accueil aménagé et adapté à l'enfant de moins de 15 ans désireux de pratiquer le char à voile.

* Un encadrement diplômé assurant la cohérence des séances et le suivi de l'évolution des enfants.

* Un apprentissage adapté au niveau de l'enfant.

* La participation à des compétitions adaptées au niveau de pratique de l'enfant, où le plaisir de rouler doit primer sur l'enjeu.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE L'ECOLE DE CHAR A VOILE

www.eoleclub.com

EOLE CLUB

Esplanade Parmentier
62600 BERCK
03.21.09.04.55
Mail : contact@eoleclub.fr



ENGAGEMENT DES PARENTS

L'école de sport de Char à voile est un lieu où votre enfant doit progresser et s'épanouir, mais ce n'est en aucun cas une garderie !!!

1- Les parents s'engagent à respecter le moniteur, les autres enfants, les membres du bureau et du club en ayant un comportement exemplaire et sans oublier que le plaisir prime sur l'enjeu.

2- Les parents s'engagent à respecter les horaires, à accompagner et récupérer leur enfant à l'intérieur du club après les entraînements ou les courses en prévenant le responsable présent.

3- Les parents désireux d'assister aux entraînements sont les bienvenus.

4- Les parents s'engagent à prévenir le moniteur en cas d'absence de l'enfant pour un entraînement ou une compétition.

5- Les parents sont invités à participer à la vie du club en apportant leur contribution aux animations proposées : arbre de Noël, galette des rois, fête du club...

6- Les parents s'engagent à être présents dans la mesure du possible aux compétitions et aux déplacements des chars sur la remorque.

7- Vous êtes son premier modèle social, offrez lui toujours une image de fair-play, de respect et de discipline.

8- Les parents s'engagent à régler la cotisation, les inscriptions aux compétitions et à fournir les documents nécessaires pour la création de la licence.

9- Enfin et surtout n'oubliez pas que le char à voile est un plaisir.

SIGNATURE DES PARENTS

ENGAGEMENT DE L'EOLE CLUB

1- Le club garantit une structure d'accueil bien organisée et un encadrement diplômé et assurera des entraînements sécurisés et adaptés à l'enfant.

2- Le Club met à disposition de l'enfant un char à voile adapté nécessaire à la pratique de l'activité.

3- Le club, à travers l'enseignement du char à voile, donne à chaque enfant un bagage technique lui permettant ensuite de rouler en autonomie. Il cherchera surtout à développer la socialisation et l'esprit d'équipe à travers de ce sport (respect des règles, des autres et de nos valeurs).

4- Le club favorisera le plaisir de rouler et donc privilégiera le jeu par rapport à l'enjeu.

5- Le club assure un suivi afin de contrôler la progression de l'enfant.

6- Le club s'engage à assurer et licencier chaque pilote auprès de la FFCV.

7- Le club garantit un engagement en championnat départemental, la participation aux différentes compétitions organisées par le comité départemental de char à voile 62.

8- Le club s'engage à prévenir par mail ou par téléphone, les parents en cas d'annulation d'entraînement ou de compétition.

9- Le club s'engage à maintenir un contact régulier avec la famille par le biais du carnet de suivi de l'enfant, du site internet du club, par mail et par affichage au club.

10- Le club s'engage à être à l'écoute des enfants et des parents.

TAMPON DU CLUB

ENGAGEMENT DE L'ENFANT

1- L'enfant s'engage à respecter les autres pilotes, qu'ils soient débutants ou confirmés, partenaires ou adversaires, ainsi que tous les autres intervenants (moniteur, membres du club, parents...).

2- L'enfant s'engage à respecter les horaires et le règlement du club.

3- L'enfant s'engage à venir à l'entraînement en tenue chaude et étanche le plus possible à l'eau, avec sa bouteille d'eau et son carnet de pilote. Seul un casque lui sera fourni par le Club pour la séance.

4- L'enfant s'engage à participer aux compétitions locales et régionales (courses de ligue confirmées par l'Eole Club) et aux différentes manifestations organisées par le club et le comité départemental.

5- L'enfant s'engage à prendre soin du matériel prêté par le club et participe au lavage et au rangement de ce même matériel.

6- L'enfant s'engage à se changer dans les vestiaires avant et après les entraînements.

7- L'enfant s'engage à rester en compagnie du moniteur et de ses éventuels assistants lors des déplacements en compétition.

8- L'enfant s'engage avant tout à considérer le char à voile comme un moment de plaisir.

SIGNATURE DE L'ENFANT